

Livret d'accueil étudiant·e·s



Fête de fin d'année, 24 juin 2021.
©EGO Éric Gauduchon

pôle Aliénor
tél : 05 49 60 21 79
enseignement.superieur@polealienor.eu
www.polealienor.eu

Soutiens et partenaires du pôle Aliénor



Liberté
Égalité
Fraternité



Nouvelle-Aquitaine



CALENDRIER 2021 - 2022

Journées d'accueil et d'organisation	9 et 10 septembre
Début des cours	pôle Aliénor : lundi 13 septembre Université de Poitiers et Tours : Lundi 6 septembre
Vacances de Toussaint	
▪ Université de Poitiers	du 23 octobre (soir) au 2 novembre (matin)
▪ Université de Tours	du 29 octobre (soir) au 8 novembre (matin)
Vacances de Noël	du 17 décembre (soir) au 3 janvier (matin)
Évaluations 1 ^{er} semestre	
▪ Université de Poitiers	du 13 au 17 décembre et du 3 au 7 janvier
▪ Université de Tours	du 3 au 14 janvier
Semaines de tutorat (DE)	20 au 25 septembre : DE3 13 au 18 décembre : DE2 et DE3 9 au 12 février (zones A & C) ou 21 au 26 février (zone B) : DE3
Journée portes ouvertes	samedi 5 février 2022
Vacances d'hiver	
▪ Université de Poitiers	du 18 février (soir) au lundi 28 février (matin)
▪ Université de Tours	du 11 février (soir) au lundi 21 février (matin)
Vacances de Printemps	
▪ Université de Tours	du 8 avril (soir) au 25 avril (matin)
▪ Université de Poitiers	du 15 avril (soir) au 2 mai (matin)
Évaluations 2 ^e semestre	
▪ Université de Poitiers	du 2 au 13 mai
▪ Université de Tours	du 9 au 20 mai
▪ Répertoires principaux	DNSPM (S4) : du 16 au 25 mai DNSPM (S6), DE 3, Master 1 et 2 : du 7 au 17 juin
▪ DE 3 ^e année	TEP : soutenances les 31 mars et 1 ^{er} février Épreuves cours B : du 30 mars au 25 mai
▪ Projet DNSPM 1 ^{ère} année	14 janvier, 1 ^{er} avril, 9/10 mai, 20/21 juin et 23/24 juin
Session de rattrapage (Université)	
▪ Université de Poitiers	du 13 au 24 juin
▪ Université de Tours	du 20 au 30 juin
Fin des cours	30 juin

LE PÔLE ALIÉNOR

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le pôle Aliénor est un établissement d'enseignement supérieur, accrédité par l'État (Ministère de la culture).

Remplissant plusieurs missions de service public, c'est un centre :

- de formation au métier d'enseignants-es : il est accrédité à délivrer le diplôme d'État (DE de professeur-e de musique) qui permet d'enseigner dans les établissements d'enseignement artistique publics, associatifs et privés. L'accès au diplôme d'État de professeur-e de musique est également proposé par la voie de la VAE.
- de formation au métier d'interprète, accrédité à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de musicien-ne (DNSPM) et associé à l'Université de Poitiers et Tours dans le cadre du Master « Musique : Recherche et pratiques d'ensemble » en musique ancienne.
- ouvert aux nouvelles esthétiques et pratiques : il assure une mission de formation professionnelle et continue pour les artistes interprètes et les professeurs-es d'enseignement artistique.
- de ressources et de documentation : il édite depuis 2001, grâce à la participation d'artistes, de chercheurs-euses locaux-ales et internationaux-ales, une collection d'ouvrages pédagogiques sous le titre de « Balises ».

L'établissement favorise la mobilité des étudiants-es à l'international, notamment dans le cadre du programme Erasmus+.

FORMATIONS & DIPLÔMES

Le pôle Aliénor prépare les étudiants-es aux diplômes suivants :

- Le **Diplôme national supérieur professionnel de musicien-ne (DNSPM)** est un diplôme de 1er cycle d'enseignement supérieur, validant des études spécialisées de musicien-ne interprète. Le cursus menant au DNSPM est associé à un cursus universitaire menant à une **Licence de musique**. Ces deux diplômes ouvrent la possibilité d'une professionnalisation et celle de poursuite d'études (master), en France ou à l'étranger, d'interprète ou de musicologie.
- Le **Diplôme d'État (DE)** de professeur-e de musique est un diplôme professionnel qui permet d'enseigner dans les établissements publics, associatifs et privés.
- Le **Master universitaire** « Musique : Recherche et pratiques d'ensemble », délivré par les universités de Poitiers et Tours

PARTENAIRES

Le pôle Aliénor travaille en partenariat étroit avec divers établissements de la région Nouvelle-Aquitaine.

Établissements d'enseignement

Universités de Poitiers et de Tours : départements de musicologie et centres de formation des musicien-nes intervenants (CFMI), PESMD de Bordeaux-Aquitaine, le pont supérieur, les conservatoires de Poitiers, Tours, Limoges, Bordeaux et du grand ouest, Jazz à Tours.

Production, diffusion

Poitiers : Théâtre auditorium (TAP), le réseau des médiathèques de Poitiers, Conservatoire de Grand Poitiers, CHU de Poitiers, Musée Sainte Croix (Poitiers), association Villa Fontanella, la ville de Vouneuil-sous-Biard, maisons de quartiers de Poitiers, etc.

Région et Inter-région : Abbaye aux dames, Orchestre de chambre Nouvelle Aquitaine, Ars Nova ensemble instrumental, Orchestre des Champs Élysées, Orchestre de l'Opéra de Limoges, Orchestre d'harmonie de la région Centre, UPCP – Métive, Orchestre symphonique région Centre-Val-de-Loire, musée des Beaux-Arts de Tours, le magasin l'Instrumentarium à Tours,...

Danse

Le pôle Aliénor fait partie du collectif "Entrez dans la danse" (EDLD) et participe au comité technique du PREC Art Chorégraphique de l'atelier Canopé de Poitiers.

Partenaires : TAP, centre de Beaulieu, l'Université de Poitiers, l'A Agence culturelle Nouvelle Aquitaine, la délégation académique à l'action culturelle du rectorat de Poitiers,...

DIMENSION EUROPÉENNE

L'organisation des cursus permet la mise en relation avec des artistes, des enseignants-es, des étudiants-es, et des établissements étrangers, notamment européens :

- Invitation d'artistes pour des master-classes et sessions
- Projets de séjours courts (sessions d'orchestres, échanges d'étudiants-es)
- Mobilité des étudiants-es et des enseignants-es dans le cadre du programme ERASMUS +

Titulaire de la charte Erasmus et membre de l'association européenne des conservatoires (AEC), le pôle a établi des partenariats avec nombreux établissements européens. ➡ [page 34](#)

DIRECTION & ADMINISTRATION

DIRECTION

Sylvie Saussé Directrice s.sausse@polealienor.eu

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR MUSIQUE + 33 (0)5 49 60 21 79 enseignement.superieur@polealienor.eu

Emmanuel Pesme Conseiller artistique et pédagogique e.pesme@polealienor.eu

Claire Michon Responsable des formations DE, des relations internationales et Master c.michon@polealienor.eu

Anne-Sophie Martinez Responsable des formations DNSPM as.martinez@polealienor.eu

Marion Dumeynie Coordinatrice de la vie étudiante m.dumeynie@polealienor.eu

Betty Benabbad Chargée de la VAE et de la formation DE b.benabbad@polealienor.eu

Danielle Desvignes Assistante pédagogique d.desvignes@polealienor.eu

Sophie Beausse Assistante administrative s.beausse@polealienor.eu

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE + 33 (0)5 49 39 00 38

Didier Biven Responsable formation continue musique d.biven@polealienor.eu

Fabienne Mester Responsable formation continue danse et chargée des perspectives f.mester@polealienor.eu

Delphine Lavalley Assistante de direction et formation continue d.lavalley@polealienor.eu

ADMINISTRATION

SERVICES GÉNÉRAUX + 33 (0)5 49 60 21 79

Fabienne Ferron Assistante administrative f.ferron@polealienor.eu

Fabienne Groussin Comptable f.groussin@polealienor.eu

Lauren Suisse Chargée de communication et de la documentation l.suisse@polealienor.eu

Emmanuel Pouzet Agent technique e.pouzet@polealienor.eu

RÉFÉRENT HANDICAP + 33 (0)5 49 39 00 38

Didier Biven d.biven@polealienor.eu

COORDINATEUR.RICE.S PÉDAGOGIQUES

DNSPM / Licence

Instruments à cordes Vlad Bogdanas v.bogdanas@polealienor.eu

Saxophone Gilles Tressos g.tressos@polealienor.eu

Piano Catherine Schneider c.schneider@polealienor.eu

Musique ancienne Claire Michon c.michon@polealienor.eu

Musique traditionnelle Philippe Compagnon p.compagnon@polealienor.eu

Cuivres Thierry Guilbert & Arnaud Juchault t.guilbert@polealienor.eu

Percussions Jean-Baptiste Couturier jb.couturier@polealienor.eu

DNSPM / Licence, Coursus DE, Master

Musique de chambre Vlad Bogdanas (musiques classiques à contemporaines) v.bogdanas@polealienor.eu

Marie Rouquié (musique ancienne) m.rouquie@polealienor.eu

Suivi des projets Barbara Tenneguïn (DNSPM et DE) b.tenneguïn@polealienor.eu

Nicolas Brasart (Master)

UNIVERSITÉS DE POITIERS ET DE TOURS

UNIVERSITÉ DE POITIERS - UFR de Sciences humaines et arts (SHA)

SCOLARITÉ

www.sha.univ-poitiers.fr

Hôtel Fumé

8 rue René Descartes, Bâtiment E15, TSA 81118, 86073 POITIERS cedex 9
tél : + 33 (0)5 49 45 45 45 - scolarite.sha.licence@univ-poitiers.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au jeudi de 9h à 12h, et de 13h30 à 16h30 ; le vendredi de 9h à 12h

DEPARTEMENT DE MUSICOLOGIE

<https://sha.univ-poitiers.fr/departements/musicologie/>

Pavillon Universitaire Musique et Danse de Poitiers (PUMD)

Bâtiment E08
15 rue Guillaume VII le Troubadour
tél : + 33 (0)5 49 45 42 84 - musicologie.sha@univ-poitiers.fr

Équipe de direction :

Claire Lotiron, Chantal Pelhâte, Cécile Auzolle

claire.lotiron@univ-poitiers.fr, chantal.pelhate@univ-poitiers.fr, cecile.auzolle@univ-poitiers.fr

Isabelle Santoire

Secrétaire du département

isabelle.santoire@univ-poitiers.fr

Enseignants-es : se reporter au guide de l'étudiant-e de l'université.

CENTRE DE FORMATION POUR LES MUSICIEN-NES INTERVENANT.ES (CFMI)

<https://sha.univ-poitiers.fr/departements/cfmi/>

CFMI

tél : + 33 (0)5 49 45 41 24

cfmi@univ-poitiers.fr

Emmanuel Babbi

Directeur

emmanuel.babbi@univ-poitiers.fr

UNIVERSITÉ DE TOURS - UFR d'Arts et sciences humaines (ASH)

SCOLARITÉ

<http://ash.univ-tours.fr/presentation/>

Site des Tanneurs

Bureau 117, 1^{er} étage, 3 rue des Tanneurs BP 4103 37041 Tours cedex 1
tél : + 33 (0)2 47 36 65 35 - scolash@univ-tours.fr

Horaires d'ouverture

Ouverture de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 (fermeture au public le mercredi après midi et le vendredi après-midi)

DEPARTEMENT DE MUSICOLOGIE

<https://ash.univ-tours.fr/version-francaise/presentation/musique-et-musicologie>

Site Clouet

5 rue François-Clouet
tél : + 33 (0)2 47 36 77 33

Équipe de direction :

Talia Bachir-Loopuyt, Philippe Canguilhem, Louise Bernard de Raymond, Vincent Cotro, Olivier Carillo

Nicole Isoard

Secrétariat pédagogique

nicole.isoard@univ-tours.fr

Enseignants-es : se reporter au guide de l'étudiant-e de l'université

CENTRE DE FORMATION POUR LES MUSICIEN-NES INTERVENANT.ES (CFMI)

<https://cfmi.univ-tours.fr/version-francaise/le-cfmi/decouvrir-le-cfmi-de-tours>

CFMI

tél : + 33 (0)2 47 36 77 40

cfmi@univ-tours.fr

Isabelle Grégoire

Directrice du CFMI

isabelle.gregoire@univ-tours.fr

ORGANISATION DES ÉTUDES

Le REGLEMENT DES ETUDES décrit les modalités et critères d'admission, l'organisation et le contenu des cursus, les modalités des évaluations et de délivrance des diplômes.

Les informations générales présentées ici ne sont que des extraits. Le document complet est accessible aux étudiants-es sur le Cloud du pôle Aliénor.

CONDITIONS D'ADMISSION

Entrée en 1^{er} cycle (DNSPM/Licence ou DE)

Les candidats-es doivent être titulaires :

- d'un baccalauréat ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires) ;
- d'un Diplôme national d'orientation professionnelle de musicien-ne (DNOP) ou d'un Diplôme d'études musicales (DEM) dans la discipline principale, délivré par un CRR ou un CRD.

Entrée en 2^{ème} cycle (Master)

La formation s'adresse aux instrumentistes et chanteurs-euses remplissant l'une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien-ne (DNSPM) et d'une licence de musique et/ou musicologie
- être titulaire d'un Bachelor d'interprète (établissement étranger)
- être titulaire d'un diplôme d'État de professeur-e de musique et d'une licence de musique et/ou musicologie.

Dans tous les cas, se reporter à la brochure d'information sur le site du pôle Aliénor.

PARCOURS DE FORMATION

1 – Disciplines concernées par le DNSPM/licence et par le DE

Dans ces départements, le concours d'entrée est unique. Les candidats-es admis-es auront donc, s'ils le souhaitent, accès à l'ensemble de l'offre de formation. Deux possibilités s'offrent :

- Un cursus visant à obtenir le double diplôme DNSPM / Licence (durée type : 6 semestres) avec possibilité de suivre également la formation au DE
- Un cursus visant à obtenir le DE seulement

2 – Disciplines uniquement concernées par le DE seul

Les candidat-e-s admis-e-s auront, plusieurs possibilités de parcours :

- DE seulement
- DOUBLE DE

Les candidat-e-s ont la possibilité de se présenter dans 2 spécialités différentes pour poursuivre un cursus menant à l'obtention de 2 DE en 3 ans.

- PARCOURS DUMI et DE

Suite à la réussite à l'examen d'entrée au pôle Aliénor et selon les préconisations du jury, les étudiant-e-s ayant obtenu le DUMI aux CFMI de Poitiers ou de Tours peuvent voir leur parcours d'études raccourci.

3 – Master

Formation délivrée par l'Université de Poitiers en collaboration avec l'Université de Tours et le pôle Aliénor.

Pour des raisons d'organisation du planning des cours, le parcours simultané DE et Master est soumis à un accord de la direction.

4 – Étudiants-es étrangers-ères / International students

Alternative possibilities for international students:

- **Regular programs:** open to all students (see language requirements).
- **Exchange students** (Erasmus +): for students coming from partner-institutions, within the Erasmus + program.

⇒ *More information in the brochure « Information for international students » and the Erasmus+ course catalogue (English, Français).*

L'ARTICULATION ENTRE LES FORMATIONS DNSPM/Licence et DE

Le pôle Aliénor offre la possibilité aux étudiants-es poursuivant le cursus DNSPM/Licence de suivre conjointement une formation diplômante au Diplôme d'État dans la même discipline, département et option. La première année est un « tronc commun » entre les 2 formations ; les 2^e et 3^e années, plus spécifiquement consacrées aux compétences pédagogiques sont accessibles à partir de la 2^e ou 3^e année de formation au DNSPM. ⇨ Se reporter au **REGLEMENT DES ETUDES**.

VALIDATION DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES ACQUISES ANTÉRIEUREMENT

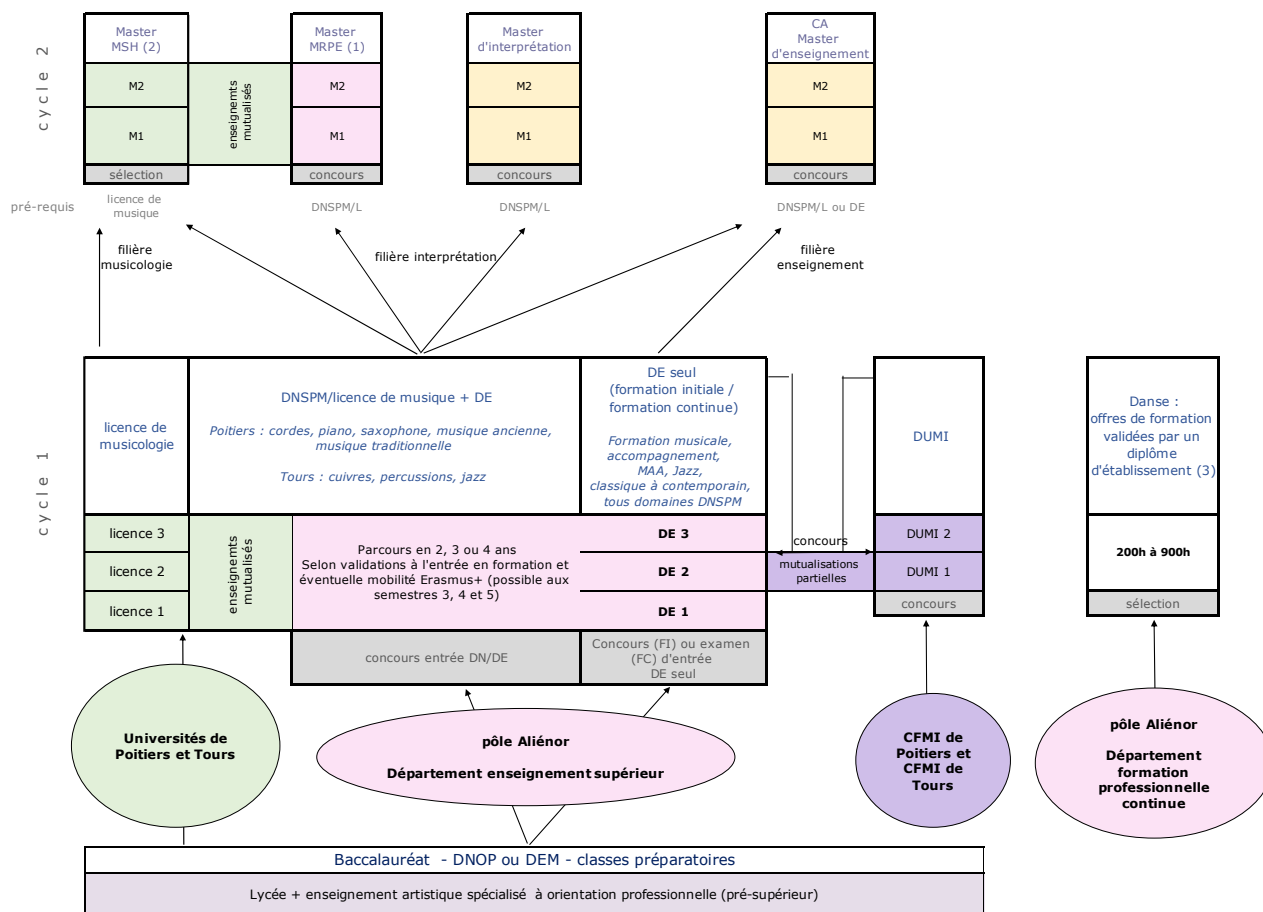
Pour toutes les formations, le pôle Aliénor a mis en place des procédures de validation des compétences et des connaissances acquises antérieurement.

- Cette procédure peut permettre de réduire la durée du parcours d'études ;
- DNSPM/Licence : les étudiants-es déjà titulaires d'une licence de musique sont dispensés de la partie universitaire du parcours et pourront voir la durée de leurs études (articulation DNSPM/DE) réduite.

VALIDATION, DISPENSES, CONGÉS

Afin de définir au mieux les parcours d'études, les demandes de validations, de dispense de cours, de congés ou de retour dans le cursus doivent être faites le plus tôt possible. ⇨ Se reporter au **REGLEMENT DES ETUDES**

Organigramme de l'offre de formation au pôle Aliénor cursus, diplômes, parcours et articulations avec d'autres formations



1. Master de musicologie, parcours "Musique : Recherche et pratiques d'ensemble". Universités de Poitiers et Tours, pôle Aliénor, Abbaye aux Dames de Saintes
2. Master de musicologie, parcours "Musique et sciences humaines". Universités de Poitiers et Tours
3. Processus d'inscription à l'inventaire en cours pour ces diplômes : Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD), autres formations en projet

MODALITÉS DE VALIDATION & D'ÉVALUATION

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Le règlement des études est disponible en téléchargement sur le Cloud du pôle Aliénor. Il est très important de le consulter. Il comprend 7 parties :

- I - Présentation des formations et modalités d'accès
- II - Règlement des études de la formation menant au DNSPM et à la licence de musique
- III - Règlement des études de la formation menant au Diplôme d'État
- IV - Règlement des études de la formation menant au Master universitaire « Musique : recherche et pratiques d'ensemble »
- V - Dispositions générales aux formations
- VI - Parcours de formation
- VII - Règlement des études - étudiants-es étrangers-ères

CONSEIL DES ÉTUDES

Chaque fin de semestre, et pour un suivi individualisé des étudiants-es, le cas de tous les étudiants-es est examiné au regard des fiches d'évaluation et des retours sur les prestations publiques.

Ce conseil est amené à prononcer un avis notamment sur les validations à l'entrée, les projets de parcours, l'entrée en formation pédagogique : il assiste la directrice dans ses décisions.

C'est également le lieu des délibérations lorsqu'un·e étudiant·e est en difficulté pour la validation d'une UE, d'un semestre, ou d'une année.

ASSIDUITÉ & PONCTUALITÉ

Pour tous les cours dispensés au pôle Aliénor et les travaux dirigés (TD) à l'université, **assiduité et ponctualité aux cours sont obligatoires.**

Il n'est pas autorisé de placer une répétition ou une prestation publique sur l'horaire d'un cours de l'université ou du pôle Aliénor.

Toute absence au pôle Aliénor doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la direction du département enseignement supérieur du pôle. Cette autorisation peut être refusée. Se reporter aux règlements intérieurs des 2 établissements.

BARÈME

Ce barème, utilisé pour les unités d'enseignement évaluées au pôle est compatible avec le système européen de transfert de crédits (ECTS : *European Credit Transfer System*).

- Chaque note correspond à ce qui est attendu de l'étudiant·e à un moment donné de sa formation, par rapport au niveau à atteindre.
- Des notes intermédiaires sont possibles.
- Les enseignants-es occasionnels-elles (stages et master - classes) remplissent une fiche d'appréciation formative, avec un commentaire.

Barème pôle Aliénor	Appréciation générale
18 et plus	Excellent à exceptionnel
17 16	Très bien
15 14	Bien
13 12	Assez bien
11 10	Satisfaisant (résultat minimum attendu)
9 8	Résultat en deçà des attentes, mais l'évaluateur a confiance dans la capacité de l'étudiant·e à recouvrer le niveau attendu
< 8	Résultat insuffisant et inquiétude quant à la capacité d'atteindre les objectifs visés. En-dessous de 7 : résultat très insuffisant

*Certains cours sont validés sans note, mais avec un quitus (certificat de présence et de participation) :
ecc : évaluation continue sur certificat de participation*

ecn : évaluation continue notée

e : examen noté

Quelques enseignements ont un barème d'évaluation spécifique : Stages d'immersion professionnelle (DNSPM et Master)

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

INSCRIPTIONS

Au pôle Aliénor Sophie Beausse

Règlement à adresser **au plus tard lors du RV d'inscription administrative** (13 au 24 septembre 2021).

À l'université

Doivent s'inscrire à l'université :

- les étudiants-es en DNSPM qui n'ont pas encore obtenu la licence de musique ;
- les étudiants-es en Master

La procédure d'inscription est spécifique et est précisée par les universités au moment de la rentrée de septembre.

CVEC - CONTRIBUTION A LA VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS

Chaque étudiant-e en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquiescement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement ou exonération.

Procédure d'obtention de l'attestation :

1. Connectez-vous ou créez-vous un compte sur [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://mes-services.etudiant.gouv.fr)
2. Indiquez votre ville d'études
3. Acquiescez-vous de votre CVEC, par paiement ou exonération
4. Obtenez votre attestation, à présenter à votre établissement lors de votre inscription

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ/ MUTUELLES

Si vous souhaitez compléter les remboursements de l'Assurance Maladie, vous pouvez adhérer à la complémentaire santé de votre choix (une mutuelle spécialisée pour les étudiants comme la LMDE, la Smeco, la SMERRA ou encore HEYME, la mutuelle de vos parents, un autre organisme complémentaire...).

Les remboursements varient selon les contrats et selon la complémentaire santé choisie. Elles remboursent en partie ou en totalité les dépenses non prises en charge par l'Assurance Maladie.

Plus d'infos : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/complementaire-sante-mutuelles-271>

AIDES FINANCIÈRES : BOURSES ET AUTRES AIDES SPÉCIFIQUES

Marion Dumeynie

Bourses sur critères sociaux

La demande de bourse et/ou logement est formulée par l'intermédiaire du **Dossier social étudiant (DSE)** et doit être effectuée avant le **15 mai** de l'année précédant la rentrée universitaire. Il est toujours possible de constituer un dossier après cette date mais le paiement de la bourse pourra de ce fait connaître un délai.

Cette demande se fait en ligne via le site suivant : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>

Pour formuler un vœu au titre du pôle Aliénor, il faut choisir l'Académie de Poitiers, choisir le cursus « ArtArchi », indiquer si l'année d'études et cliquer sur l'établissement « pôle Aliénor ».

NB : Une note plus précise sur la procédure à suivre pour faire cette demande est disponible sur le Cloud du pôle Aliénor.

Aides spécifiques

- **Fonds national d'aide d'urgence annuelle Culture (FNAUAC)**

Le FNAUAC permet d'attribuer une aide d'urgence annuelle aux étudiant-e-s qui rencontrent des difficultés pérennes et qui ne peuvent bénéficier d'une bourse sur critères sociaux. Cette aide permet de répondre aux situations particulières (notamment rupture familiale, indépendance avérée, reprise d'études au-delà de 28 ans). Pour bénéficier de cette aide, il faut être âgé de moins de 35 ans au 1^{er} octobre de l'année de formation pour laquelle l'aide est demandée. Les étudiant-e-s qui souhaiteraient faire une demande doivent prendre rendez-vous avec Marion Dumeynie.

NB : Les étudiants boursiers, allocataires d'une allocation chômage ou du RSA, ainsi que les personnes inscrites en formation continue, ne peuvent pas bénéficier du FNAUAC.

▪ Aide ponctuelle

Si un-e étudiant-e est confronté-e à des difficultés financières, il-elle peut solliciter une aide financière ponctuelle auprès du fonds d'aide spécifique géré par le CROUS. Ce dispositif est accessible à tous-tes les étudiant-e-s inscrit-e-s en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur en France, quel que soit le ministère de rattachement de la formation, le statut, boursier ou non, la nationalité, français ou international. Les étudiant-e-s qui souhaitent faire une demande doivent prendre rendez-vous auprès du service social du CROUS. Un entretien permettra d'évaluer la situation de l'étudiant-e et un dossier de demande d'aide ponctuelle lui sera remis. La demande sera ensuite soumise à la décision de la commission sociale du CROUS qui examine les demandes de façon anonyme chaque semaine et apporte une réponse au regard de l'évaluation sociale et des éléments fournis.

CROUS de Poitiers www.crous-poitiers.fr
Assistante sociale Valérie Ménard + 33 (0)5 49 44 53 42 service.social@crous-poitiers.fr
valerie.menard@crous-poitiers.fr

DÉLÉGUÉS DES ÉTUDIANT·E·S, FORUM

Délégués des étudiants·es

Les étudiants·es élisent chaque année des délégués :

- 1 délégué et 1 suppléant par promotion DE musique ;
- 7 délégués et 7 suppléants en DNSPM / Licence (par département d'études) ;
- 1 délégué et 1 suppléant en Master

Les délégués assurent la circulation de certaines informations entre l'administration et les étudiants·es, et représentent ceux-ci dans différentes instances :

- Tous les Forums
- Réunion générale des enseignants·es (1 fois par an)
- Conseil pédagogique élargi si besoin (1 à 2 fois par an)
- Conseil d'orientation pédagogique (1 fois par an)
- Conseil des études si besoin (chaque fin de semestre)
- Assemblée générale et conseil d'administration du pôle Aliénor

NB : Il n'entre pas dans leurs missions de résoudre les difficultés individuelles de chacun, ou de répondre à des questions concernant la scolarité.

Forum

Les lundis, mardis ou jeudis, de 12h30 à 13h, rendez-vous entre les délégués des étudiants·es et des membres de l'équipe pédagogique ou de direction, ouvert à tous les étudiants·es qui le souhaitent : « forum » d'informations, questions, propositions...

L'objectif du forum est de se retrouver régulièrement, afin de faire remonter les questions ou difficultés concrètes et collectives, et de les résoudre aussi rapidement que possible.

NB : une fois par mois environ, le forum est obligatoire pour tous les étudiants·es, réunis par département d'études avec les coordinateurs·rices. Un calendrier sera établi par trimestre.

CONSEIL PÉDAGOGIQUE

Conseil pédagogique

C'est dans cette instance (réunions mensuelles) que toutes les orientations artistiques et pédagogiques des cursus sont débattues, ainsi que toutes les questions concrètes d'organisation (diffusion, évaluations, questions diverses).

Conseil d'orientation pédagogique

En fonction de l'ordre du jour, le conseil d'orientation pédagogique peut intégrer des participants complémentaires : les représentants des étudiants-es, le directeur du département de musique de l'université ou son représentant, des enseignants-es, des invités extérieurs...

Ces réunions sont l'occasion d'informations générales, et surtout de débat de fond sur les cursus, avec tous les partenaires. Les étudiants-es ont dans cette instance un rôle participatif, au même titre que les enseignants-es et la direction.

CHARTRE VIGILANCE BIENVEILLANCE, ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

Veiller au bien-être des étudiant·e·s durant leurs études est l'une des priorités du pôle Aliénor. Une procédure de veille-signalement est ainsi mise en place pour apporter des solutions rapides aux difficultés rencontrées. Celle-ci a pour objectif de faire remonter l'information au conseil vigilance-bienveillance afin qu'il puisse initier un accompagnement de qualité et adapté auprès de ses étudiant·e·s. La charte vigilance bienveillance est disponible sur le site www.polealienor.eu dans la rubrique « enseignement supérieur ».

CONCERTS, DIFFUSION *Betty Benabbad*

Les étudiants-es doivent régulièrement jouer en situation de concert dans des cadres variés :

- Scènes ouvertes au pôle Aliénor : les mardis et jeudis (12h30-13h, sauf indisponibilité des salles), inscription libre. D'autres horaires sont envisageables sur demande.
- Manifestations publiques en collaboration avec les partenaires de la ville de Poitiers et de Tours : le conservatoire de Grand Poitiers et de Tours, la médiathèque François-Mitterrand (Poitiers), le TAP, le CHU, Jazz à Poitiers, Campus en festival, UPCP-Métive, centre de musique traditionnelle en région, association Villa Fontanella, ville de Vouneuil-sous-Biard...

Les étudiants-es doivent prendre en charge le plus possible les aspects artistiques de ces prestations (choix de programme), l'organisation (répétitions, fiches techniques...) et toujours se préoccuper de la médiation avec le public (présentations orales et/ou écrites). Il appartient à chaque étudiant·e de construire son calendrier de prestations très en amont (au semestre ou à l'année) en lien avec son·sa professeur·e référent·e.

ACTIVITÉS CULTURELLES

Abonnements

Pensez à prendre des abonnements dès le mois de septembre dans les différentes saisons culturelles et musicales : TAP - scène nationale, Prima la Musica (CRR), Centres de quartier, etc.

Carte culture

Sortez sans vous ruiner avec la Carte Culture gratuite !

Pour profiter d'un large programme de sorties à prix réduits et être invités à des événements Carte Culture (cinéma, concerts, spectacles) dans les principaux lieux de la Ville de Poitiers, les lycéens, les étudiants-es, et les résidents-es de l'agglomération de moins de 26 ans peuvent se procurer gratuitement la Carte Culture : au TAP-scène nationale, au Confort Moderne, au conservatoire de Grand Poitiers, au musée Sainte Croix, à l'Espace Mendès France, à Jazz à Poitiers, (soirs de concerts), auprès des Amis du Théâtre Populaire (soirs de représentations), à la Maison des étudiants-es et au Kiosque étudiants-es. Renseignements au 05 49 39 29 29 ou au TAP - scène nationale.

FONDS DOCUMENTAIRE

Le pôle Aliénor mets à votre disposition des références bibliographiques musicales : partitions, CD, DVD, ouvrages de recherche, ouvrages pédagogiques, ect... Adressez-vous à Lauren Suisse pour consulter et emprunter ces références.

BIBLIOTHÈQUES

La carte d'étudiant·e du pôle Aliénor vous donne accès aux bibliothèques du Conservatoire, du département musique de l'université de Poitiers (BUSHA, à l'Hôtel Fumé).

Par ailleurs, le pôle Aliénor vous recommande vivement l'inscription à la médiathèque François-Mitterrand de Poitiers. L'accès à la bibliothèque musicale de Touraine (BMT) se fait sur simple inscription gratuite. Cette inscription vous permet de consulter et d'emprunter les ouvrages de la bibliothèque.

INFORMATIQUE

Le pôle dispose d'un parc informatique mis à la disposition des étudiants-es, avec accès à internet.

Par ailleurs, l'UFR de Sciences humaines et arts (SHA) dispose également d'une salle d'informatique, et des ordinateurs sont accessibles au public à la médiathèque François Mitterrand.

ERASMUS+, ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Claire Michon

Titulaire de la charte Erasmus+, le pôle Aliénor est membre actif de l'association européenne des conservatoires (AEC). Au sein de cette association, des partenariats sont engagés avec des établissements européens :

Royal Irish Academy (Dublin), Conservatory of Music and Drama (Technological University Dublin), Escola superior de musica de Catalunya ESMUC (Barcelone), Real Conservatorio de Musica (Madrid), Musikene (San Sebastian), Conservatorio Superior d'Oviedo, Castilla la Mancha (Albacete), Málaga, Navarra (Pamplona), Zaragoza ; Hoge School voor Kunsten Utrecht, Koninklijk Conservatorium Den Haag, Koninklijk Conservatorium (Brussels), Haute École de Musique de Genève (HEM), Grieg Academy (Bergen), Høgskole i Telemark (Rauland), The Arctic University of Norway (Tromsø), Iceland Academy of the Arts (Reykjavik), Sibelius Academy (Helsinki), Lithuanian Academy of Music (Vilnius), Musik und Kunst Wien, Musikhochschulen de Bremen, Freiburg, Leipzig, Trossingen, Rostock et Würzburg ; Conservatorio de Bologna, Cosenza, Mantova, Frosinone, Salerno ; Akademia Muzyczna im. I.J. Paderewskiego (Poznan) Vysoká škola múzických umení v Bratislave (VŠMU-Bratislava), Kungliga Musikhögskolan (Stockholm). D'autres partenariats sont en cours d'élaboration.

Pour toute information sur les mobilités Erasmus+, vous reporter à la **brochure d'information Erasmus+**.

PHOTOCOPIES / COPYRIGHT

Les œuvres sont protégées par des droits d'auteurs. Toute reproduction intégrale ou partielle d'une publication (livre, partition, CD, photographie, vidéo, DVD, film...), notamment par son transfert sur un autre support, nécessite une autorisation.

NB : Aucune photocopie n'est faite au pôle Aliénor pour une utilisation en cours ou personnelle.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR du pôle Aliénor

Le REGLEMENT INTERIEUR a pour objet de préciser les modalités de l'organisation de la formation. Il vise à instaurer un climat de confiance réciproque permettant à chaque étudiant-e d'être responsable de ses actes dans son travail et par son comportement dans l'établissement. Chaque étudiant-e déclare avoir pris connaissance du REGLEMENT INTERIEUR au moment de son entrée en formation et s'engage à le respecter.

PRÊT D'INSTRUMENTS ET DE MATÉRIEL

Sophie Beausse, Emmanuel Pouzet, Roger Bedi-Oboudou

Le pôle Aliénor met à disposition des étudiants-es différents matériels pédagogiques : instruments, matériel audio ou vidéo, informatique, salles, partitions (du pôle Aliénor ou du conservatoire de Grand Poitiers).

Chaque étudiant-e devra déposer une caution (300 €) qui sera encaissée seulement en cas de non-restitution ou de dégradation. Les montants et modalités de prêt sont précisés dans le REGLEMENT INTERIEUR.

SALLES, LIEUX, RÉSERVATION, PRÊT DE SALLES

Sophie Beausse

Au pôle Aliénor, rue de la tête noire

Les étudiants-es peuvent utiliser les salles du pôle de 8h30 à 21h, pour leur travail individuel, en respectant la procédure ci-dessous :

- Inscription sur le planning affiché, dans la limite de 2h par jour et par étudiant-e.
- Pour les réservations **au-delà de 18h le vendredi et les week end**, il faut **impérativement** respecter la procédure de réservation affichée dans le bâtiment B.

Au pôle Aliénor, place Notre Dame

- La salle Kigali (2e étage) ne peut pas être utilisée pour le travail personnel musical
- La salle Paname
- La salle Poudlard (informatique)

Au pôle Aliénor, Ateliers, boulevard Jeanne d'Arc

- L'atelier D (studio de danse) ne peut pas être utilisé pour le travail personnel
- L'atelier M est une salle dédiée aux musiques amplifiées et aux percussions

Lors de l'utilisation des salles du pôle le soir ou le week-end, le numéro à appeler en cas d'urgence est affiché dans toutes les salles.

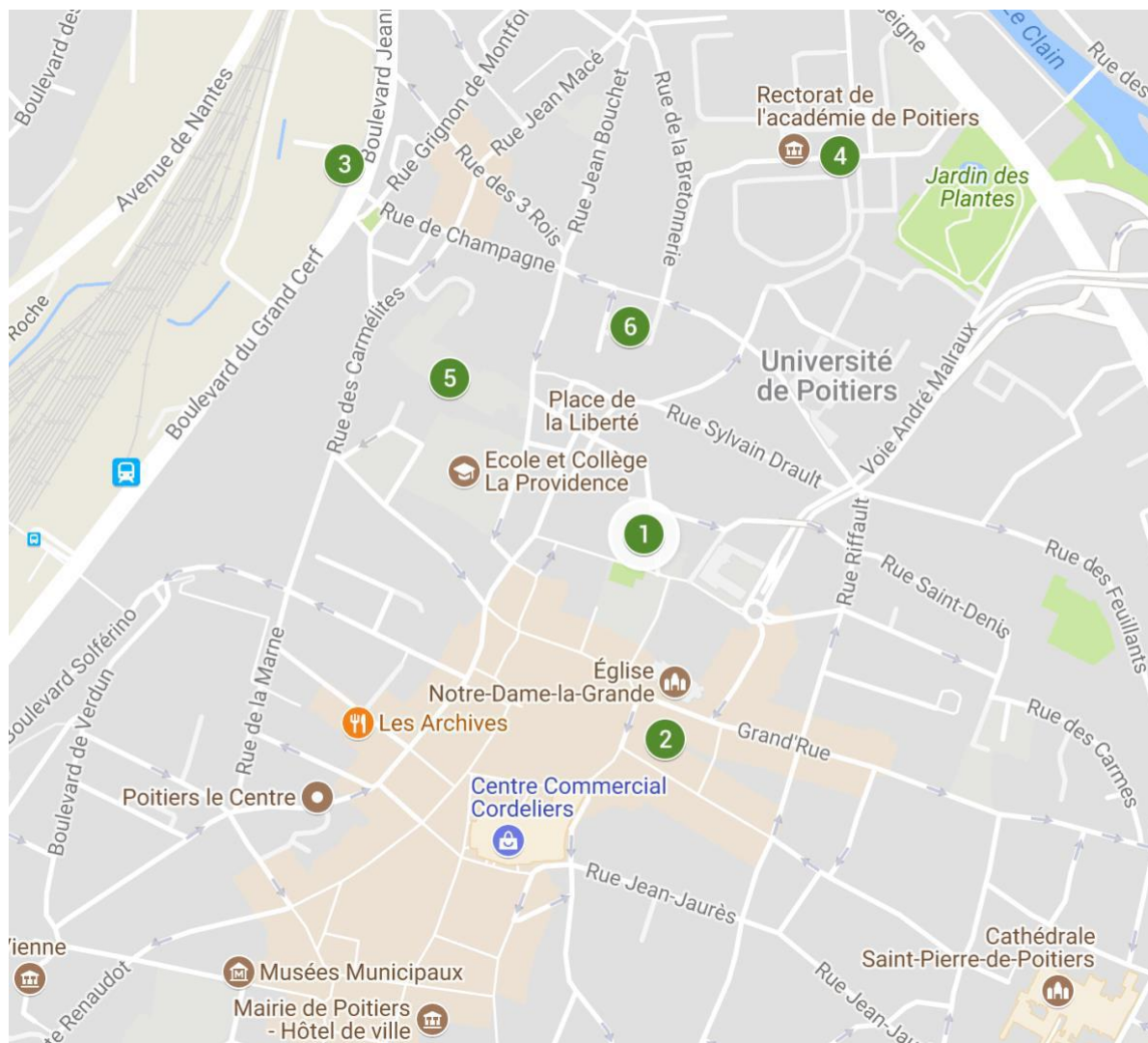
À l'université, PUMD

Des salles du PUMD et notamment 8 studios de travail individuel sont accessibles. Les réservations s'effectuent auprès du secrétariat de musicologie la semaine d'avant jusqu'au lundi midi. Le travail personnel dans ces studios est limité à 2h par jour et par étudiant·e.

Au conservatoire de Grand Poitiers

En dehors des créneaux attribués au pôle Aliénor et figurant sur le tableau d'affichage des salles, **les étudiants·es du pôle n'ont pas le droit de réserver des salles au conservatoire de Grand Poitiers pour leur travail personnel.**

LIEUX DES COURS DU POLE ALIÉNOR À POITIERS



Pôle Aliénor

1. Site tête noire

10 rue de la tête noire, 86000 Poitiers

(au fond de l'impasse, derrière le portail vert)



- Le trajet à pied de la gare SNCF vers la rue de la tête noire en partant du parking « Toumaï » : monter par l'ascenseur ou l'escalator, emprunter le viaduc Léon-Blum, et rejoindre le centre-ville (environ 15 minutes).
- Réseau des transports en commun [Vitalis](#) (environ 10 minutes) : bus 3, 12, 17 directs de l'arrêt Pont Achard à l'arrêt Notre-Dame. Prendre la rue de la tête noire et le pôle se trouve sur la gauche.
- Venir en voiture : stationner au parking « Notre-Dame-Marché » et prendre la sortie piétonne « Médiathèque ».
- Des parkings à vélos sont mis à disposition sur place.

2. Site côté place

13 place du général de Gaulle, 86000 Poitiers



- Le trajet à pied de la gare SNCF vers le centre-ville : en partant du parking « Toumaï », monter par l'ascenseur ou l'escalator, emprunter le viaduc Léon-Blum, et rejoindre le centre-ville, puis traverser la place Charles de Gaulle ; les salles sont à côté du magasin Carrefour city (environ 20 minutes).
- Réseau des transports en commun [Vitalis](#) (environ 10 minutes) : bus 3, 2 directs de l'arrêt Pont Achard accès SNCF à l'arrêt Place Lepetit. Aller sur la place Alphonse Lepetit, prendre à gauche la rue du Palais de Justice puis à droite la rue de la Regratterie, continuer tout droit sur la place Charles de Gaulle et le bâtiment se trouve sur la droite.
- Venir en voiture : stationner au parking « Notre-Dame-Marché » et prendre la sortie piétonne « Médiathèque ».
- Des parkings à vélos sont à disposition à proximité.

3. Site Ateliers Diane (D) et Marguerite (M)

28 boulevard Jeanne d'Arc

(en face du magasin Tiss'affaires)



- Le trajet à pied de la gare SNCF vers l'Atelier se fait en suivant le boulevard du Grand Cerf, à gauche en sortant de la gare (environ 10 minutes à pied).
- Réseau des transports en commun [Vitalis](#) (environ 10 minutes) : bus 2A, 13, 21 directs de l'arrêt Passerelle accès SNCF à l'arrêt La Chaussée. Les Ateliers se trouvent sur le trottoir en face.
- Venir en voiture : stationner au parking « Théâtre Auditorium » ou sur le parking gratuit en face de l'école maternelle, 3 rue de l'Intendant le nain (peu de places disponibles). Aucun stationnement n'est possible sur le parking de l'Atelier.
- Des parkings à vélos sont mis à disposition sur place.

Université de Poitiers

4. Pavillon universitaire musique et danse (PUMD)

bâtiment E08 15 rue Guillaume VII le Troubadour



- Le trajet à pied de la gare SNCF vers le PUMD met environ 27 minutes à pied.
- Réseau des transports en commun [Vitalis](#) (environ 15 minutes selon le bus emprunté) : bus 16, 17, 33 directs de l'arrêt Gare Léon Blum à l'arrêt Jardin des plantes. En descendant du bus prendre la rue Guillaume VII le Troubadour à droite puis l'entrée sur le site se trouve sur la gauche.
- Venir en voiture : stationner au parking payant « À côté de Juline » se trouvant rue du Jardin des plantes.
- Des parkings à vélos sont mis à disposition sur place.

5. Hôtel Fumé

8 rue Descartes, 86000 Poitiers



- Le trajet à pied de la gare SNCF vers l'hôtel Fumé (environ 12 minutes à pied) : prendre la direction est vers les escaliers de gare, prendre les escaliers, arrivé sur la passerelle Léon Blum, prendre à droite puis au bout de la passerelle à gauche sur boulevard de Verdun. Prendre à droite sur boulevard Solferino, ensuite à gauche sur la rue des Carmélites puis tourner à droite et l'hôtel Fumé se trouve sur votre droite : bus 3, 12, 17 directs de l'arrêt Pont Achard à l'arrêt Place Lepetit. En descendant du bus prendre la rue René Savatier, continuer rue de la croix Blanche, tourner à gauche sur la place Charles VII, continuer tout droit sur la rue René Descartes. L'hôtel fumé se trouve sur la gauche.
- Venir en voiture : stationner au parking « Notre-Dame-Marché » et prendre la sortie piétonne « Médiathèque ».
- Des parkings à vélos sont mis à disposition sur place.

Conservatoire de Grand Poitiers

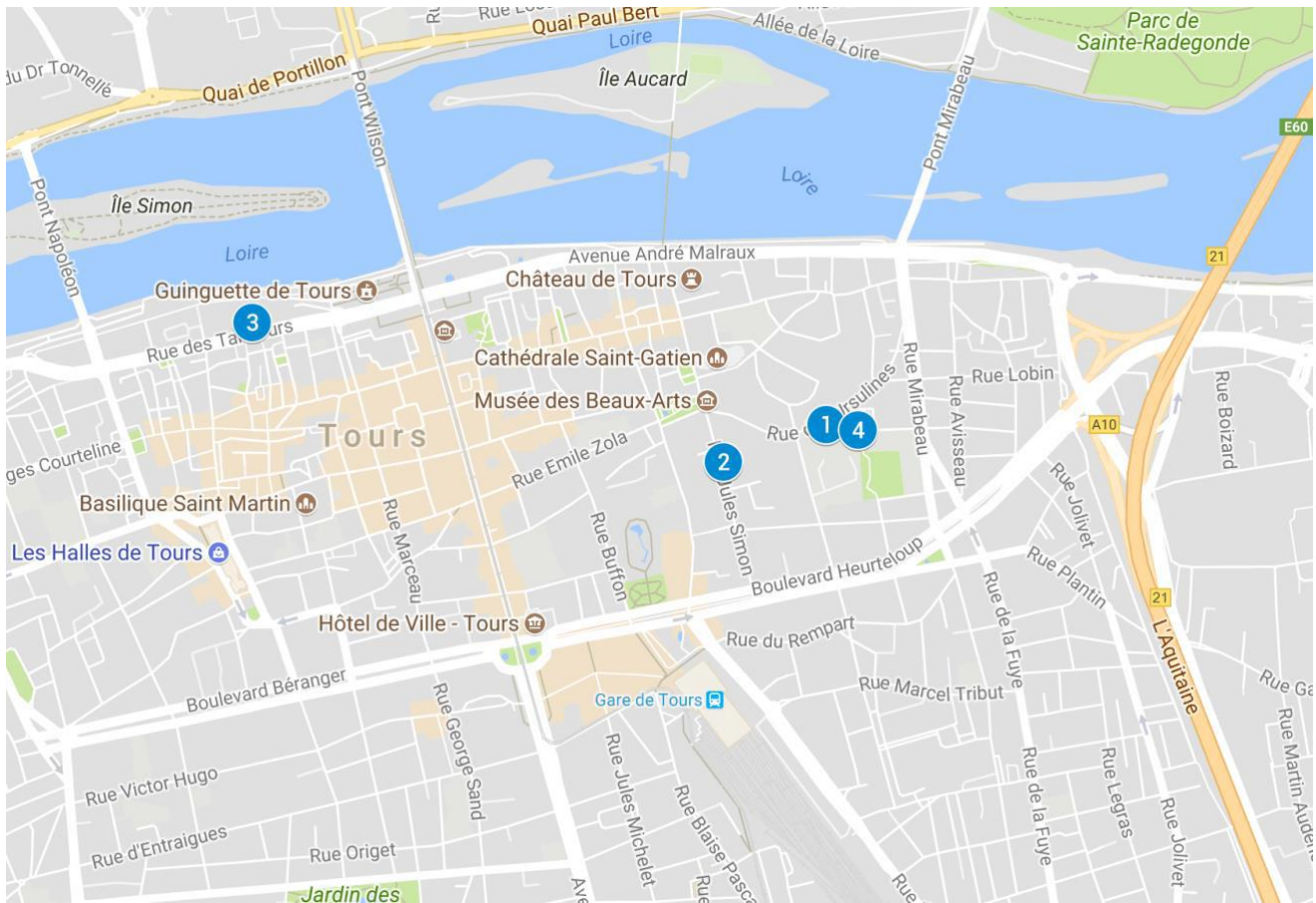
6. Conservatoire de Grand Poitiers – site centre ville

5 rue Franklin, 86000 Poitiers



- Le trajet à pied de la gare SNCF (environ 26 minutes) : en sortant à gauche prendre la direction sud sur boulevard Pont Achard vers la rue Georges Guynemer, prendre à gauche sur les escaliers du Diable, prendre à gauche sur rue Saint-Hilaire, prendre à gauche sur rue des Hautes Treilles / rue Théophraste Renaudot (continuer de suivre rue Théophraste Renaudot), prendre à gauche sur la rue de la Marne, prendre à droite sur la rue Henri Pétonnet, prendre à gauche sur la rue de la Marne, continuer rue des Carmélites, prendre à droite sur la rue de Champagne, continuer sur la rue Saint Germain. Le conservatoire se trouve en face sur la place à droite.
- Réseau des transports en commun [Vitalis](#) (environ 14 minutes) : bus 17 direct de l'arrêt Pont Achard à l'arrêt Voix Malraux. En descendant du bus prendre la rue de l'Hôtel Dieu. Le conservatoire se trouve sur la droite du parvis au bout de la rue.
- Venir en voiture : stationner au parking « Notre-Dame-Marché » et prendre la sortie piétonne « Médiathèque ». Le conservatoire se trouve ensuite à 5 minutes à pied du parking.
- Des parkings à vélos sont mis à disposition sur place.

LIEUX DES COURS DU POLE ALIÉNOR À TOURS



Conservatoire à rayonnement régional de Tours (CRR de Tours)

1. Conservatoire – site petit Pré 2 ter rue du petit Pré, 37000 Tours



- Le trajet à pied de la gare SNCF vers le CRR de Tours (environ 10 minutes) : en sortant de la gare à droite, prendre la direction nord-est sur la place du Général Leclerc vers la rue Edouard Vaillant, tourner à gauche pour rester sur la place du Général Leclerc, prendre à droite sur boulevard Heurteloup puis prendre à gauche sur rue du petit Pré. Le conservatoire se trouve sur votre droite.
- Venir en voiture : stationner au parking « Vinci » ; prendre le boulevard Heurteloup puis prendre à gauche sur rue du petit Pré. Le conservatoire se trouve sur la droite.
- Des parkings à vélos sont mis à disposition sur place.

2. Conservatoire - site Jules Simon (salle Aliénor) 8 rue Jules Simon, 37000 Tours



- Le trajet à pied de la gare SNCF vers le site Jules Simon (environ 8 minutes) : en sortant de la gare à droite, prendre la direction nord-est sur la place du Général Leclerc vers la rue Edouard Vaillant, tourner à gauche pour rester sur la place du Général Leclerc, prendre à droite sur boulevard Heurteloup puis prendre à gauche sur rue Jules Simon. Le conservatoire se trouvera sur la droite.

- Venir en voiture : stationner aux parkings payant « Tours Vinci gare » ou boulevard Heurteloup ; prendre le boulevard Heurteloup puis prendre à gauche sur rue Jules Simon. Le conservatoire se trouve sur la droite.
- Des parkings à vélos sont mis à disposition sur place.

Université de Tours

3. Site Tanneur, UFR ASH

3 rue des Tanneurs, 37000 Tours



- Le trajet à pied de la gare SNCF vers le site des Tanneurs (20 minutes à pied) : en sortant de la gare à gauche prendre la direction sud-ouest sur place du Général Leclerc rue la rue Charles Gille, tourner à droite pour rester sur la place du Général Leclerc, continuer sur la rue Buffon, prendre à gauche sur la rue des Minimes, tourner à droite, prendre à gauche sur la place Anatole France, au rond-point prendre la 2^{ème} sortie sur la rue des Tanneurs.
- Vous pouvez emprunter le réseau des transports en commun Fil bleu (environ 14 minutes). Tram A direct de l'arrêt Gare de Tours à l'arrêt Porte de Loire. En descendant du Tram, tourner à gauche sur la rue des Tanneurs.
- Venir en voiture : stationner aux parkings payant « Tours Vinci gare » ou boulevard Heurteloup.
- Des parkings à vélos sont mis à disposition sur place.

4. Site Clouet, département de musicologie

5 rue François Clouet 37000 Tours



- Le trajet à pied de la gare SNCF vers le site clouet (11 minutes) : en sortant de la gare à droite, prendre la direction nord-est sur la place du Général Leclerc vers la rue Edouard Vaillant, tourner à gauche pour rester sur la place du Général Leclerc, prendre à droite sur boulevard Heurteloup prendre à gauche sur rue du Petit Pré, prendre à droite sur rue des Ursulines, prendre à droite sur rue François Clouet, le site Clouet se trouve sur la droite.
- Venir en voiture : stationner aux parkings payant « Tours Vinci gare » ou boulevard Heurteloup.
- Des parkings à vélos sont mis à disposition sur place.